

## Licence 3 de Droit à Assas

Par **Catwoman**, le **01/07/2012** à **18:14**

Coucou tout le monde, je viens d'avoir mes résultats et je passe en troisième année [smile36] . Alors que je pensais pouvoir savourer tranquillement ces heures libres à flâner, je viens de voir la mauvaise nouvelle : en troisième année je choisie mes matières fondamentales . Catastrophe ! Je ne sais absolument pas quoi choisir, cela fait deux journées/soirées que je cherche à m'informer , que je lis les présentations de cours ... Mais je n'avance pas d'un pouce . Les inscriptions sont pour bientôt et je ne sais toujours pas comment m'y prendre pour choisir.

Pour ne pas faciliter la tâche ,cette année (soit en deuxième année) nous avons abordé de nouvelles matières qui m'ont toute énormément passionné . Une chose est certaine, je préfère le droit privé par rapport au droit public (je me sens plus à l'aise avec le droit civil plutôt qu'avec le droit administratif) . À Assas ils ont établie un système de combinaisons (en droit privé , il doit bien en avoir 10) qui vous font perdre la tête .

Je pensais comparer avec ce que je voulais devenir pour choisir des fondas utiles à mon avenir ... Le problème est que je ne sais absolument pas ce que je veux devenir, je ne sais pas encore quel métier je voudrais exercer . J'ai encore besoin d'explorer des matières avant de pouvoir me décider (j'ai adoré le droit pénal, la procédure pénale , le droit des affaires, le droit européen , le droit des médias etc) .

Comme vous pouvez le constater , je me pose beaucoup de questions et je n'ai malheureusement aucune réponse [smile4] !

Si un internaute d'un niveau supérieur accepterait de m'aider, je lui en serai reconnaissante. Si vous êtes plusieurs, c'est encore mieux !

Je vous souhaite à tous une excellente fin de week-end[smile25]

Par **Yn**, le **02/07/2012** à **00:08**

Salut,

Préférer le droit privé au droit public est un premier choix, mais quel droit privé ?

Pour voir plus clair, tu as trois "parcours" en droit privé :

Le **droit civil** qui comprend le droit des obligations (contrats, responsabilité, sûreté, etc.), les

régimes matrimoniaux et le droit des successions.

Les débouchés sont ici très vastes : avocat, notaire, juge, conseil en gestion du patrimoine, huissier, secteur banque-assurance, enseignement, fonction publique (impôts), ...

C'est un peu le socle commun de tout privatiste.

Le **droit pénal** qui comprend tous les dérivés de cette matière : procédure pénale, voies d'exécution, droit pénal des affaires, le droit hospitalier, etc.

Les débouchés sont également très vastes, notamment au niveau magistrature, barreau, le secteur de l'environnement ou de l'hospitalier se développent également beaucoup.

Le **droit des affaires** qui comprend le droit des sociétés, le droit fiscal, la procédure fiscale, le droit bancaire, etc.

C'est la branche du droit privé qui attire énormément d'étudiants depuis une petite dizaine d'années, les débouchés étant les mêmes que précédemment avec une grosse part de conseil dans le secteur privé.

-----  
Je ne vais pas détailler toutes ces branches et tous les débouchés potentiels, tu arrives seulement en L3, tu auras le temps de préciser tes choix, mais n'hésite pas si tu souhaites que je développe un point précis.

La L3 ne constitue qu'une première orientation que tu approfondiras en M1 et surtout en M2 qui constitue une vraie spécialisation, le M1 ne t'apportant que le socle commun dans ta branche.

Par ailleurs, note bien que ton choix n'est pas définitif, et que de nombreuses passerelles existent, que certains étudiants ont un profil qui mélange plusieurs branches du droit privé.

Par exemple, j'ai effectué un parcours purement privatiste, mais j'ai toujours suivi, en matières mineures, des matières de droit des affaires et me suis ensuite spécialisé en droit international (droit international privé, droit international des contrats, arbitrage, etc.).

Bref, n'hésite pas si tu as des questions.

Par **Catwoman**, le **02/07/2012 à 14:46**

Merci pour votre réponse . En fait , personnellement, je ne comprend pas pourquoi le droit des affaires est si bien côté ? Est-ce en raison des débouchés ?

En tout cas merci pour votre réponse qui m'a apaisé . Je sais que ça ne pourra pas me porter préjudice pour mon M1 . Je pense me diriger vers cette combinaison :

(premier semestre) = Droit civil 1 - Droit des affaires 1 - Droit du travail 1

(second semestre) = Droit civil 2 - Droit des affaires 2

Et puis, comme vous le disiez précédemment, je pourrai suivre les autres matières en mineur

Encore un grand merci !

Par Yn, le **02/07/2012 à 15:29**

Ça me paraît pas mal comme programme, tu auras donc une vraie formation de privatiste, Assas étant réputée dans ce domaine.

Concernant le droit des affaires, c'est un peu "la mode", l'omniprésence des entreprises, des marques, des brevets, de la fiscalité, etc. ouvrent beaucoup de débouchés.

Cela dit, comme partout, faire du droit des affaires ne signifie pas s'assurer un emploi à la sortie du M2. Cette voie devient de plus en plus bouchée.